Direccte ILE-DE-FRANCE
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment
Grande Couronne Ile-de-France

La compétence de plusieurs artisans ?

Un seul interlocuteur ?

Coopérative Artisanale de Construction

Avec le soutien de la DIRECCTE IDF, la CAPEB Grande Couronne IDF (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) lance une opération ayant pour objectif la création de Coopératives Artisanales du Bâtiment sur les départements de la Grande Couronne d'Île-de-France.

POURQUOI ?

Individuellement, les petites entreprises artisanales du bâtiment ne peuvent pas proposer du «clé en main» à leurs clients, car elles ne sont pas assez structurées et compétitives pour répondre sur tous les lots d'une opération de construction ou de rénovation.

En se regroupant avec d'autres entreprises sous forme de **Coopératives Artisanales de Construction**, elles peuvent se positionner sur des marchés plus importants.

Pour le Maître d'Ouvrage, une Coopérative Artisanale de Construction c'est :

- Un seul interlocuteur
- Des artisans de proximité et compétents dans leur domaine
- L'assurance d'un résultat global

Direccte ILE-DE-FRANCE
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

Avec le soutien de la DIRECCTE Ile-de-France, la CAPEB Grande Couronne Île-de-France et l'UFCAC proposent aux petites entreprises une aide organisationnelle au développement de leurs marchés :

LA COOPÉRATIVE ARTISANALE DE CONSTRUCTION

C'EST QUOI ?

- L'activité de la coopérative est **un complément** pour chacune des entreprises membres.
- La coopérative permet de **travailler de manière intégrée et organisée** avec d'autres entreprises, au sein d'une structure créée à cet effet, tout en gardant sa propre entreprise.
- La coopérative permet de **prendre à plusieurs des marchés ou des volumes de marchés** qu'une entreprise seule ne peut traiter individuellement.
- La coopérative permet de **s'organiser entre entreprises pour gérer les interfaces du chantier** et ainsi pouvoir attester plus aisément d'une performance globale à l'achèvement des travaux.
- La coopérative est **une forme de groupement pérenne et forte**, par rapport au Groupement Momentané d'Entreprise.

MISE EN RELATION

VOUS AVEZ DES PROJETS DE CONSTRUCTION DANS LES MOIS À VENIR ?

N'hésitez pas à contacter la CAPEB afin qu'elle transmette vos appels d'offres aux Coopératives Artisanales de Construction qui seront créées sur votre département dès 2017.

01 34 32 33 60 **pierre.guyard@capeb-grandecouronne.fr**

Si vous connaissez des entreprises susceptibles d'être intéressées pour monter une telle structure, elles peuvent se faire connaitre en remplissant le questionnaire en ligne :

coop.capeb-grandecouronne.net

CAPEB GRANDE COURONNE ÎLE-DE-FRANCE
43, rue d'Epluches 95315 CERGY-PONTOISE CEDEX
01 34 32 33 66 - www.capeb-grandecouronne.fr

membre U2P union des entreprises de proximité

pagedemarque communication _ 02 38 53 27 82 Crédits photos © fotolia